

ÉCOLE MATERNELLE GE CLANCIER / AIXE-SUR-VIENNE

Compte-rendu du Conseil d'École du 19/11/2024

Ouverture de la séance à 18h.

Présents :

- Mr DOUBLET (directeur, enseignant MS/GS), président du Conseil d'école
- Mr ARNAUD (Monsieur le Maire) (arrivé à 19h00 suite à une réunion municipale)
- Mme CLAVEAU (adjointe aux affaires scolaires)
- Enseignantes : Mme LABIDOIRE (enseignante GS), Mme GADY- JOSTEN (enseignante GS), Mme BACH (enseignante PS/MS), Mme GAILLARD (enseignante PS/MS), Mme COZMA (enseignante PS) et Mme NENERT (enseignante GS).
- RPE : Mme HENNION IMBAULT, Mme BOUTY, Mme CORTAY RABOT, Mr ROTOLO, Mme SANZ, Mme ROUHAUD
- Mme CHATEAU (ATSEM)

- Mr ROUX (DDEN)

Excusés : Mr MUSSON (IEN), Mme GRAVELAUD (enseignant MS/GS), Mme MEZIANE (psychologue scolaire), Mme CAPELLI (représentant des parents d'élève)

Avant de commencer le conseil d'école, Monsieur DOUBLET remercie Madame COZMA pour avoir pris l'intérim de la direction et d'avoir préparé cette rentrée scolaire.

1. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le 13 octobre, uniquement par correspondance.

156 votants sur 299 inscrits soit une participation de 52,17% (46.02 % en 2023).

123 bulletins exprimés sur 156, 33 bulletins blancs ou nuls.

La liste des candidats a été intégralement élue (6 titulaires et 1 suppléant). Mr DOUBLET remercie Kylian ABADA (l'emploi civique des deux écoles) qui l'a aidé à la mise sous pli, les RPE pour le bon déroulement des élections, ainsi que la commune d'Aixe-sur-Vienne pour son aide logistique.

2. Fonctionnement du conseil d'école et vote de son règlement intérieur

Les conseils d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs pour améliorer la qualité de vie de l'élève à l'école. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers, ni un lieu de polémique, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

Après lecture du règlement du conseil d'école par Mr DOUBLET, Directeur de l'école, celui-ci est voté à main levée et adopté à l'unanimité.

POUR : 14 (6+6+1+1) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Vote du règlement intérieur de l'école

Mr DOUBLET a transmis (en même temps que l'invitation) le règlement intérieur de l'école en vigueur l'année scolaire 2023/2024.

Après lecture du règlement intérieur de l'école par Mr DOUBLET, Directeur de l'école, celui-ci est voté à main levée et adopté à l'unanimité.

L'adoption du règlement intérieur de l'école (incluant les annexes et modifications) est mise au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il sera mis sur le site « Toute mon année » et le site de la mairie. Un coupon sera mis dans le cahier de liaison des élèves où les parents indiqueront qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

4. Organisation et fonctionnement pédagogique de l'école

a) Actuellement, l'école maternelle compte 160 élèves (161 au 25/11/2024) répartis dans 6 classes. Soit une moyenne de 26.7 élèves par classe.

Les 6 classes sont les suivantes :

- 1 classe de GS de 26 élèves (Mme LABIDOIRE)
- 1 classe de GS de 26 élèves (Mme GADY/NENNERT) 27 élèves au 25/11/2024
- 1 classe de PS/MS de 27 élèves (Mme BACH)
- 1 classe de MS/GS de 25 élèves (Mr DOUBLET/Mme GRAVELAUD)
- 1 classe de PS de 28 élèves (Mme COZMA)
- 1 classe de PS/MS de 28 élèves (Mme GAILLARD)

Nous comptons également une psychologue scolaire, Mme Sophia MEZIANE , qui travaille sur notre secteur. Ses coordonnées ont été transmises dans les cahiers de liaison de tous les élèves.

Mme SERMADIRAS Agate est l'enseignante référente auprès de la MDPH (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées). Elle est présente lors des **E**quipes de **S**uivi et de **S**colarisation (ESS). Côté médical, pour les GS, le secteur est assuré par le CMS (**C**entre **M**édico-**S**colaire) de Bellac. Le CMS n'a plus de médecin scolaire. Le Dr BIOGEAU-CAMBON (médecin à l'Inspection **A**cadémique) et l'infirmier Mr Norbert MICHOUX sont les référents du secteur pour les GS. Pour les PS et MS, il n'y a plus de médecin de PMI (**P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile) depuis plusieurs années. C'est donc le Dr TRUONG (qui va partir à la retraite) et l'infirmière, Mme ENON Delphine qui sont les référents du secteur pour les PS et les MS.

Depuis la mi-septembre, nous comptons également sur la présence de Kilian ABADA, personnel en service civique. Il interviendra dans les 2 écoles, maternelle et élémentaire.

Préparation de l'année 2024-2025

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2025 sont de 160 élèves avec 58 (naissances 2022) PS. Ces effectifs prévisionnels seront à affiner au printemps (mots aux parents pour connaître d'éventuels départs, début de l'inscription en mairie pour les futurs PS). Dans ce contexte, pas de fermeture de classe, mais une création est-elle envisageable ?

Des départs et des arrivées font varier les effectifs mensuellement. Il est donc difficile d'envisager la rentrée 2025 pour le moment car le nombre de naissances connues (58 en 2022 et 58 en 2023)

n'est qu'un indicateur. Il faut attendre les inscriptions pour connaître le nombre réel de PS à venir, les nouveaux élèves en MS et GS, les éventuels maintiens en GS.

Mme Claveau explique que les locaux de l'élémentaire disposent de classes vides (elles seraient les plus faciles à aménager) – la communication entre la municipalité et avec l'IA existe par rapport à ce possible. Mr DOUBLET demande si l'implantation d'un Algeco est possible à la place du bac à sable. La mise en place d'un Algeco nécessite une étude qui a un coût financier.

b) Aide aux enfants

APC (**A**ctivités **P**édagogiques **C**omplémentaires) : pour répondre à des difficultés ponctuelles, pour apporter de la méthodologie aux élèves, pour jouer à des jeux de société, pour évaluer les élèves. Nous demandons chaque année aux parents leur accord pour l'année scolaire.

Pour des situations plus particulières, les parents concernés seront amenés à rencontrer l'enseignant (e).

PAI (**P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé) : pour répondre aux problématiques médicales. Onze enfants bénéficient d'un PAI ou protocoles de soins.

PPS (**P**rojet **P**ersonnalisé de **s**colarisation) pour les élèves reconnus en situation de handicap. La personne référente de ce dispositif est Mme SERMADIRAS, enseignante référente faisant le lien avec la Maison Départementale Pour le Handicap.

Les parents ont la possibilité de faire appel à la psychologue scolaire, Mme MEZIANE, seule membre du réseau d'aide. Elle peut faire des observations en classe, rencontrer l'élève, sa famille, faire un bilan mais elle ne peut pas faire de suivi thérapeutique.

Ponctuellement, des équipes éducatives (EE) peuvent être organisées par Mr DOUBLET en présence notamment des parents concernés, de l'enseignant, de la psychologue et de toute autre personne dont la présence peut être utile (PMI, Orthophoniste, psychomotricienne...). Les ESS (**E**quipe de **S**uivi de **S**colarisation) sont organisées par Mme SERMADIRAS. Elle réunit tous les partenaires de l'enfant. Ces réunions (EE et ESS) ont pour but de faire le point sur la scolarité d'un enfant et d'envisager des remédiations spécifiques, des orientations vers des thérapeutes libéraux, ou des structures pour des diagnostics (PCO : **P**lateforme de **c**oordination et d'**o**rientation) ou une orientation vers un enseignement adapté (classe pour enfants autistes, ULIS (**U**nités **l**ocalisées pour l'**i**nclusion **s**colaire)), IME (**I**nstitut **m**édico-**é**ducatif).

Nous pouvons bénéficier de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation. La finalité des EMAS, équipes mobiles d'appui à la scolarisation, est de permettre la prise en compte au plus tôt par la communauté éducative des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, en permettant aux établissements scolaires et à la communauté éducative, de s'appuyer de manière souple sur l'expertise et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux.

Leurs principales missions sont :

- 1) Conseiller et participer à des actions de sensibilisation notamment dans le cadre de l'école inclusive pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap;
- 2) Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH ;

- 3) Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;
- 4) Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

Nous regrettons de ne pas bénéficier de l'aide précieuse d'un Maître G (rééducation) qui pourrait nous être très utile dans la gestion d'enfant en difficultés comportementales ou en difficultés motrices.

Dispositif **P.H.A.R.E** (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école). Un protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en école est appliqué en cas d'harcèlement ou de suspicion d'harcèlement à l'école élémentaire. Ce dispositif ne s'applique pas à l'école maternelle.

A l'école maternelle, le langage et la maîtrise des émotions sont en évolution. L'apprentissage du vivre ensemble en maternelle peut entraîner des conflits. L'équipe enseignante ainsi que le personnel périscolaire sont vigilants aux situations qui pourraient entraîner des conflits.

5. Projets pédagogiques

Lecture :

Je lis, j'élis : projet départemental. 5 livres sont choisis par les bibliothécaires départementales. Ils sont lus par les agents de la bibliothèque, Mmes BILLY et Mme DEMISSY. Les enfants votent en fin d'année pour le livre qu'ils ont préféré.

Musique :

Intervention musicale avec Mme CHAULET Siyka, dans la salle de musique pour les GS et MS/GS. Pour les PS/MS et les PS cette intervention se déroule dans notre bibliothèque de l'école. Mme CHAULET est intervenue depuis septembre dans la classe des GS et des MS/GS de Mr DOUBLET et Mme GRAVELAUD ; et depuis la semaine dernière chez les PS.

Un groupe de CM2 proposera aux élèves de la maternelle un petit spectacle (travail réalisé avec Syika CHAULET) le lundi 16 (PS - PS/MS – PS/MS) et le mardi 17 (GS – GS – MS/GS) décembre à 10h45.

Grande Lessive :

Nous avons participé à « la grande lessive » le jeudi 17 octobre. Cette année le thème était « Pareil/Pas pareil »

Exposition d'art :

Les GS sont allés à l'exposition « dé clic 24 » salon des arts imaginaires le 18 novembre 2024. 120 œuvres étaient exposées offrant des techniques différentes (sculptures, peintures...)

Sport :

Concernant l'USEP, 4 classes sont affiliées (PS – PS/MS – PS/MS et MS/GS). Les 4 classes vont pouvoir bénéficier d'actions sportives : aventures motrices le vendredi 13 décembre à Aix-sur-Vienne, Athlétisme en période 4 pour deux classes et Multi activités pour deux autres classes.

Tous les élèves de GS se rendront à la piscine le mardi après-midi à partir de la rentrée des vacances d'hiver. 7 parents agréés nous aideront à encadrer cette activité. L'organisation n'est pas encore définie entre 2 ou 3 groupes.

Liaison GS/CP :

Rencontre commune en récréation à la maternelle en période 1. La sortie aux Roche Bleues réalisée le mardi 5 novembre le matin et Land Art l'après-midi. Travail sur une œuvre d'art exposée dans le jardin de la communauté de communes.

Santé :

Les deux classes de GS participeront à une animation de la ligue contre le cancer intitulée « Le Petit Déjeuner » le mardi 07/01/25 (durée 1H).

Outil informatique :

Durant la première période et lors de la deuxième période les élèves de GS ont été accueillis au tiers lieux pour une séance de découverte de l'outil informatique. Les MS bénéficieront de ce dispositif après les vacances de fin d'année (une séance avant chaque vacances).

ENT « Toute mon année » : certaines classes l'utilisent comme cahier de vie. Mr DOUBLET l'utilise pour donner des informations aux parents.

Spectacle vivant :

Deux spectacles sont prévus, le premier aura lieu le 20 décembre après-midi (première séance à 14h00 et deuxième séance à 15h00). Merci à l'association des Bout'en Train qui finance dans sa totalité ce spectacle « Nuage pour imaginer ». Mr DOUBLET remercie madame THOMAS (Pôle culturelle et loisirs de la commune) qui s'est rendue disponible pour renseigner l'équipe enseignante pour organiser les séances de cinéma envisagées.

Pour les sorties de proximité (réponse du conseiller pédagogique de la circonscription) : Les sorties scolaires : Pour aller sur un lieu situé à proximité, l'enseignant de maternelle peut s'y rendre accompagné d'un adulte sur une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (au gymnase par exemple). Au-delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est « recommandée ». Donc pour notre cas, 28 élèves c'est possible avec deux adultes mais il est recommandé d'avoir un adulte supplémentaire. Ce taux d'encadrement ne concerne que les sorties de proximité et non les activités physiques et sportives. Les parents ne peuvent encadrer des élèves en EPS que s'ils ont un agrément (et donc la vérification de leur honorabilité).

6. Exercices de sécurité : PPMS et évacuation incendie

Le PPMS est à jour, il est maintenant unifié. C'est désormais un document unique, composé de trois parties : Description de l'école, organisation interne et conduites à tenir face aux menaces et aux risques majeurs. C'est désormais la DSDEN qui élabore le PPMS sur la base des menaces et des risques naturels et technologiques identifiés, à la faveur d'un échange avec la municipalité et d'une consultation du directeur.

Pour le PPMS risques naturels et technologiques, les risques retenus sont :

- Une inondation (rupture de barrage)
- Une tempête,
- Un accident nucléaire,
- Un nuage toxique.

Pour le PPMS confinement, les risques retenus sont :

- Alerte à la bombe, découverte d'un objet suspect,
- Menaces ou violences à proximité de l'école.

Monsieur DOUBLET rappelle les principales consignes du plan VIGIPIRATE qui, à l'heure actuelle, est maintenu sur l'ensemble du territoire national au niveau « **Urgence –Attentat** ».

Les consignes sont les suivantes :

- L'accueil à l'entrée des écoles et des établissements scolaires est assuré par au moins un adulte,
- Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et des sorties,
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée. En cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement,
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué. En cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement,
- Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités aux abords des établissements,
- Chacun doit signaler à la police ou à la gendarmerie tout comportement ou objet suspects, y compris aux abords des établissements,
- Tout autre mesure de sécurité peut être adoptée selon la nature des événements.

Monsieur DOUBLET demande aux parents une fois qu'ils ont récupéré leur enfant de quitter rapidement l'enceinte scolaire.

Des exercices ont été menés et seront menés :

- Exercice incendie sur la matinée le lundi 23 septembre
- Exercice PPMS « intrusion » le lundi 14 octobre
- Exercice PPMS « risques majeurs » est à prévoir pour la fin de la période.

L'exercice intrusion s'est déroulé le même jour que celui de l'élémentaire. Un autre exercice incendie sera planifié ultérieurement, sur un autre moment que la matinée.

Le dialogue est régulier avec le référent sécurité de la commune, Mr CEDRO.

Le PPMS et la charte de laïcité seront mis en ligne sur le site « Toute mon année ».

7. Evaluation de l'école : présentation et adoption du nouveau projet d'école.

Au cours de l'année scolaire 2023 / 2024 la communauté éducative des deux écoles s'est réunie pour mettre en place l'auto évaluation d'école. Des documents de travail ainsi que des outils leur ont été fournis. A la suite de ces échanges un document a été rédigé et envoyé début décembre 2023. Puis, 3 personnels évaluateurs sont venus visiter les 2 écoles et se sont appuyés sur l'autoévaluation pour émettre des avis. Parmi les évaluateurs, il y a 1 IEN, 1 CPC et 1 directeur d'un autre département. Cette autoévaluation a été réalisée avec l'école élémentaire.

En ce début d'année scolaire l'équipe enseignante en s'aidant du travail effectué l'année précédente et des remarques des évaluateurs a élaboré le projet d'école pour les années scolaires 2024 à 2029. Ce projet d'école a été validé par Monsieur MUSSON l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et reste en attente de validation de la DASEN (Directrice Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale). Ce projet d'école diffère de celui de l'école élémentaire mais il est complémentaire.

Monsieur DOUBLET présente le nouveau projet d'école au conseil d'école.

Trois axes ont été retenus :

- Favoriser la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ;
- Articuler et coordonner les actions à l'échelle du groupe scolaire dans son ensemble ;
- Poursuivre le travail en équipe déjà engagé.

AXE 1 : Favoriser la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves :

Objectifs opérationnels

- *Moduler les pratiques pédagogiques*
- *Développer le partage des pratiques et des outils efficaces*
- *Continuer à favoriser les liaisons entre les niveaux par le partage d'outils communs.*

Déclinaison en actions ou en thématiques ou en dispositifs	Évaluation prévue (critères, attendus, autre, ...)
Mise en place d'un Conseil des Maîtres commun aux 2 écoles pour réfléchir à un projet fédérateur des 2 écoles	-mise en œuvre d'outils/supports/temps de classe communs. -possibilité de commencer par une seule matière en cycle 3 -fréquence des rencontres/échanges
Reconduire les Conseils des Maîtres dans le cadre de la liaison GS/CP	
Lors d'un Conseil des maîtres école maternelle : revoir le carnet de progrès pour établir des modifications (compétences intermédiaires, faire apparaître les compétences de fin de cycle, établir des passations d'évaluations identiques)	Certaines compétences sont évaluées de manière différente dans un même niveau. S'entendre sur les passations de consigne (numération)
Visites des écoles: GS à l'élémentaire et passerelles crèches et RPE (Relai Petite Enfance)	-meilleure préparation des parents et des enfants aux attentes de l'école -meilleure adaptation au milieu scolaire

AXE 2 : Articuler et coordonner les actions à l'échelle du groupe scolaire dans son ensemble (unicité des projets):

Objectifs opérationnels

- *Penser des projet inter-niveaux*
- *Articuler les projets et les programmes.*
- *Articuler les projets périscolaires / scolaires et les intégrer pleinement au parcours des élèves.*

Déclinaison en actions ou en thématiques ou en dispositifs	Evaluation prévue (critères, attendus, autre, ...)
Elaborer des règles de vie communes aux 2 cours pour les afficher, par un système de photos. Règles de vie communes à tous les enfants, identiques au scolaire et au périscolaire	-diminution des nuisances - cohésion des règles plus grande.
Projet fédérateur avec l'élémentaire : randonnée suivie d'un pique-nique	-participation de toutes les classes -1 événement annuel permettant d'effectuer d lien entre enfants et adultes.

Développer des projets inter-niveaux/interclasses	-meilleure coopération, meilleure écoute -nombre et fréquence des actions -préparation au changement d'école (maternelle vers élémentaire notamment)
Organiser des temps d'échanges avec les enseignants GS/CP	-mise en confiance des futurs CP et de leur famille (découverte des nouveaux locaux, des enseignant.(e.s) -nombre et qualité des rencontres entre enseignants et/ou entre élèves

AXE 3 : Poursuivre le travail d'équipe déjà engagé :

Objectifs opérationnels

- Développer les liaisons inter-niveaux
- Favoriser les échanges entre les enseignants des deux structures (primaire et inter degré)
- Développer la liaison GS/CP (suivi des élèves, actions communes, partage d'outils)

Déclinaison en actions ou en thématiques ou en dispositifs	Evaluation prévue (critères, attendus, autre, ...)
Liaison GS/CP	
E3D : poursuivre le travail engagé sur le tri des déchets à l'intérieur des classes, réaliser des recettes en fonction de la saison et en allant au marché de proximité, faire du sport quotidiennement	
Poursuivre les réunions scolaires/périscolaires pour fluidifier et harmoniser les pratiques, et transmettre les informations nécessaires	Circulation des informations entre les temps scolaires et le périscolaires. Invitation au conseil d'école des agents de la commune (ATSEM, coordinateur périscolaire).

Le projet d'école 2024/2029 est adopté à l'unanimité.

POUR : 15 (6+6+2+1) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Bilan coopérative scolaire

Au 31.05.24, il restait 1755.85 € sur le compte du Crédit Agricole.

CRÉDIT	DÉBIT
Don Bout'en Train pour sorties GS en juin : 45 €, soit 1 € par enfant	Ingrédients pour anniversaires et petit matériel pour les projets : 180.53 €
Don familles sorties juin et spectacle Savane : 290.40 €	Livres J.O: 40.13 €
Dons familles pour livres commandés TMA : 362 €	Sortie Jardin de l'Orme : 210 €
Dons familles pour cotisations COOP chèques et espèces : 1065 €	Sortie centre équestre : 300 €
Don des Bout'en Train pour l'année 2024-2025 : 810 €, soit 5 € par enfant	Spectacle Savane : 350 €
	Livres TMA : 362.80 €
	Envoi chéquier : 2.70 €
	TOTAL : 1446.16 €

TOTAL : 2572.40 €	
-------------------	--

Au 31.10.24, il restait 2882.09 € sur le compte du Crédit Agricole.

Pour les sorties de juin, le prix de 3€ par enfant a été demandé aux familles pour la sortie au Jardin de l'Orme et 4 € pour la sortie au centre équestre.

Nous remercions les parents d'élèves pour leur générosité lors de l'appel à cotisations. Nous remercions également les Bout'en Train qui offriront 5€/enfant pour l'année pour les sorties et spectacles.

9. Remerciements à la Mairie : travaux, investissements

Une réponse pour le changement des stores devait être apportée lors de ce conseil d'école (les stores de certaines classes avaient été endommagés par la grêle il y a 18 mois), l'assurance a donné son accord pour le remplacement de ceux-ci.

Des stores opacifiants ont été installés à la porte de chaque classe afin de répondre à l'exigence du PPMS intrusion (Ne pas pouvoir voir dans les classes).

Les rondins de la cour du haut (sous le kiosque) ont été changés.

Les allées des cours ont été regravillonnées (morceaux céramiques, coquillages).

Fourniture d'un ordinateur portable pour la salle des maîtres (en cours).

Un film anti-UV a été installé sur les vitres du réfectoire pour diminuer la température de la pièce par temps ensoleillé.

Des reprises de goudron ont été réalisées.

10. Questions des représentants de parents d'élèves

- Certains enfants ont fait remonter que le jeudi midi (14 novembre), ils ont mangé une tarte pas cuite ("qui avait la consistance d'une purée"). Avec cette tarte pas bien cuite et servie quand même, certains parents se sont posés la question de l'hygiène alimentaire (notamment avec la présence d'œufs) mais aussi du respect des enfants. Quelle alternative a été proposée ? Nous savons qu'au deuxième service, certains enfants ont mangé des crêpes au fromage mais que d'autres n'ont pas pu en avoir. Quelles solutions peuvent-être envisagées si ce problème se reproduit ?

Réponse :

Le prestataire d'œufs a fait défaut au dernier moment, les cuisines ont essayé de réaliser un plat de remplacement, sans œufs, mais la consistance n'a pas été satisfaisante. Il n'y avait pas de risques alimentaires. Des crêpes ont été servies en remplacement au second service.

- Actuellement, le matin, les parents des enfants qui ne vont pas à la garderie entrent dans la cour à 8h20 sans qu'un agent soit venu ouvrir le portail. Est-ce la nouvelle procédure ? Est-ce la raison pour laquelle le grand portail n'est plus ouvert le matin ?

Réponse :

Mr DOUBLET pensait que l'organisation décidée l'année précédente était reconduite. La Mairie n'ayant pas reçu d'information de la préfecture celle-ci n'a pas mis à disposition de l'école l'ASVP. Une organisation pourra être mise en place prochainement en accord avec le Directeur de l'école élémentaire.

- Nous avons remarqué l'opacification des vitres de l'école de musique et de la cantine. L'opacification de la vitre des toilettes des enfants est-elle prévue ?

Réponse :

Un film a été rajouté pour opacifier la vitre pour un confort thermique. L'école de musique n'a pas fait l'objet de cette opacification.

- Depuis la rentrée, le menu de la semaine est affiché sur la porte de la garderie. Or certains parents n'empruntent pas cet accès le matin (Grande section et classe des MS) et la porte est souvent ouverte avec le passage des familles. Le menu pourrait-il être affiché ailleurs ?

De plus des difficultés d'accessibilité et de lisibilité ont été soulevées par rapport aux documents mis au tableau d'affichage, serait-il envisageable d'avoir un nouvel outil ou un nouvel emplacement réunissant toutes les informations ?

Réponse : Mr DOUBLET propose de mettre les menus sur le site « Toute mon année » ainsi que les informations pour l'école. Il faudra informer les familles de cela dans le cahier de liaison.

Mme Claveau propose de réfléchir à un affichage à nouveau au niveau de la cantine.

- Serait-il possible que pour le temps de repos des Moyens, les parents fournissent une couverture et un oreiller en début d'année afin que tous les élèves aient les mêmes moyens pour se reposer ? Les parents proposent un retour des couvertures et oreillers à la fin de chaque période pour qu'ils soient lavés.

Réponse : Nous proposons un temps de repos pour les MS de 30 minutes. Certains élèves dorment parce qu'ils en ont besoin d'autres se reposent. La municipalité a investi dans des tapis pour le confort des élèves. Certaines classes proposent des cousins parce qu'ils sont à disposition dans leur classe, mais tous les élèves de la classe n'ont pas leur coussin et une couverture. Ce fonctionnement n'est pas généralisable pour l'ensemble des élèves bénéficiant d'un temps de repos.

- Durant l'absence des enseignants qui ne sont pas remplacés, certaines classes sont surchargées (plus de 30 élèves). Une solution peut-elle être mise en place pour éviter ces situations ?

Réponse : Si un(e) enseignant(e) est absent(e), ses élèves doivent être accueillis à l'école. Quant aux élèves présents et faute de remplaçant, ils sont répartis dans les autres classes. Compte tenu des effectifs de chaque classe cela est problématique. Il n'y a que pour une grève (si le taux de grévistes est de 25%) que la municipalité a l'obligation de mettre en place un accueil. Pendant le temps scolaire les élèves sont répartis.

- De nombreuses familles ont soulevé la réussite de la fête de fin d'année de l'école maternelle notamment l'investissement des professeurs.

Réponse : Nous remercions les parents aussi de leurs investissements, nous gardons l'option de clore l'année par un moment convivial.

Fin de séance 20h38

Secrétaire de séance : Mme LABIDOIRE , enseignante.